

Investissements d'avenir Signature de l'accord cadre relatif à la numérisation et l'exploitation des livres indisponibles du XX^e siècle

Signature le 1er février 2011 de l'accord cadre relatif à la numérisation et l'exploitation des livres qui ne sont plus édités. Un corpus de 500 000 livres pourra ainsi être numérisé et proposé à la vente à l'horizon de 5 ans.



© Didier Plowy

Frédéric Mitterrand, ministre de la Culture et de la Communication, René Ricol, commissaire général à l'investissement, Bruno Racine, président de la bibliothèque nationale de France, Antoine Gallimard, président du Syndicat national de l'Édition et Jean-Claude Bologne, président de la Société des gens de lettres, ont signé un accord-cadre traduisant la volonté de redonner une nouvelle vie, sous forme numérique, aux livres sous droits du XX^e siècle n'étant actuellement plus commercialisés en librairie. Un corpus de 500 000 livres pourra ainsi être numérisé et proposé à la vente à l'horizon de 5 ans. Le soutien financier de l'État s'inscrit dans le cadre du programme « développement de l'économie numérique ». Ce programme doté de 4,5 milliards d'euros est l'une des principales composantes des 35 milliards d'euros que le gouvernement mobilise pour les « investissements d'avenir ». Il inclut un volet de 750 millions d'euros visant à développer de nouvelles formes de valorisation et de numérisations des contenus culturels, scientifiques et éducatifs.

Liens utiles

Signature de l'accord cadre relatif à la numérisation et l'exploitation des livres

<http://www.investissement-avenir.gouvernement.fr/content/signature-de-laccord-cadre-relatif-%C3%A0-la-num%C3%A9risation-et-lexploitation-des-livres>

Syndicat national de l'édition

<http://www.sne.fr/>

Bibliothèque nationale de France

<http://www.bnf.fr/fr/acc/x.accueil.html>

Société des gens de lettres

<http://www.sgdL.org/>